



GRANDIR À ste gen'

GUIDE DE LA RENTRÉE POUR LES 0/17 ANS

2024-2025





Madame, Monsieur, Chers parents,

Cette édition 2024-2025 du guide «Grandir à Ste Gen'» vous présente l'ensemble des informations et des activités qui vous seront utiles pour organiser au mieux la nouvelle année scolaire de votre / vos enfants : petite enfance, activités périscolaires, accueils de loisirs, service Jeunesse, offre sportive et culturelle, soutien scolaire, adresses et contacts utiles.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'attache à permettre à chaque jeune Génovéfain de pouvoir grandir, s'instruire, se cultiver, se réaliser par le sport et s'évader ; En un mot, s'épanouir tout simplement.

Si notre Commune s'attache à offrir les meilleures conditions d'études possibles et à assurer un accompagnement à tous les âges, de la petite enfance à l'âge adulte, c'est avec la conviction chevillée au cœur et au corps, que tous les enfants doivent pouvoir bénéficier des mêmes chances de réussir leur vie.

Devant les défis nombreux que doit relever notre jeunesse, tant en matière de réussite éducative, d'insertion professionnelle que d'engagement citoyen, les services municipaux s'adaptent au plus près de leurs besoins.

Ces derniers mois, plusieurs projets ont vu le jour en ce sens afin de concilier l'ambition d'un service public de qualité, accessible et équitable :

- Création de la Maison des Réussites Éducatives et de la Parentalité, qui permet d'être fidèle à la volonté de répondre aux besoins de nos jeunes tout en proposant un soutien, une écoute et des dispositifs en direction des parents.*
- Création d'un Tiers-Lieu Jeunesse au sein des locaux de la Maison des Services Publics en proximité du lycée Einstein, afin de proposer un accompagnement à 360°, lutter plus efficacement contre le décrochage et conseiller les jeunes dans la réalisation de leurs projets et leur insertion sociale et professionnelle.*

Ces nouveaux dispositifs s'ajoutent à l'ensemble des actions d'ores-et-déjà menées tout au long de l'année au travers de la Réussite Educative et de la Ste Gen' Académie sur le volet scolaire, Le Pass Jeunes Citoyens pour soutenir financièrement les jeunes Génovéfains engagés, le Pass Sport + afin de faciliter l'accès de tous à la pratique sportive ou encore le Label Cités Educatives qui permet de décupler les actions pour lutter contre les rixes et soutenir les projets éducatifs dans le réseau d'éducation prioritaire.

Afin de vous associer à l'ambition éducative portée par la Commune et faire ensemble tout au long de l'année, la Caisse des Écoles est une instance ouverte à tous (parents, associations, enseignants et jeunes) à laquelle nous vous invitons à participer nombreux !

Enfin, l'action de la Ville se traduit aussi au quotidien par l'investissement des agents du service public municipal qui s'engagent au quotidien pour des écoles plus accueillantes, sécurisées et entretenues, équipées également sur le plan numérique et pouvant compter sur une restauration scolaire de qualité grâce à une part croissante de produits labellisés et issus de l'agriculture biologique, préparés en proximité au sein de la nouvelle Cuisine Centrale municipale de Perray-Vaucluse.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal et des services de la Ville, je vous souhaite à toutes et tous une belle rentrée 2024-2025 synonyme de réussite et d'épanouissement pour tous nos jeunes Génovéfains.

Frédéric PETITTA

MAIRE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

VICE-PRÉSIDENT DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

La petite enfance



POUR QUI ?

Enfants de 2,5 mois à l'entrée en école maternelle.

C'EST QUOI ?

Le service Petite Enfance propose des modes d'accueils épanouissants et ludiques permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale.

C'EST OÙ ?

Maison de l'Enfance

105 av. de la Liberté

01 69 25 71 00

petite-enfance@sgdb91.com

Le service Petite Enfance a pour mission de :

- **Conseiller et guider les familles génovéfaines** dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, adapté aux besoins et à la situation des familles et au regard des possibilités de l'offre territoriale.
- **Recenser et analyser l'évolution des demandes et des besoins** afin d'adapter l'offre sur la Ville.
- **Mettre en œuvre une politique municipale** en faveur du jeune enfant et sa famille en matière d'accueil.
- **Veiller à offrir un accueil de qualité** aux enfants confiés.
- **Coordonner la gestion administrative et financière** des différentes structures de la Petite Enfance.
- **Impulser des projets d'éveil culturel** en faveur des enfants.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation financière se calcule, chaque année, sur la base d'un contrat d'accueil écrit et conclu avec la famille du 1^{er} janvier au 31 décembre, conformément aux directives de la CNAF.

Un taux d'effort est calculé à partir de l'ensemble des ressources nettes annuelles fiscales de chaque famille, hors prestations familiales et aide au logement et en fonction de la composition de la famille (nombre d'enfants à charge).

Le tarif horaire est réactualisé chaque année en fonction des ressources des familles et du barème de la CAF.

LES STRUCTURES

LE MULTI ACCUEIL DU PARC

40 places

Accueil collectif régulier et occasionnel

4 rue des Écoles

01 60 16 91 85

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

43 places

Accueil régulier au domicile d'une assistante maternelle du lundi au vendredi de 7h à 19h.

35 rue de Monthléry

01 60 16 35 94

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

LE MULTI ACCUEIL COPERNIC

60 places

Accueil collectif régulier et occasionnel

Maison de l'Enfance

105 avenue de la Liberté

01 69 25 71 03

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

LE MULTI ACCUEIL / HALTE CRÈCHE

20 places

Accueil collectif régulier et occasionnel

Maison de l'Enfance

105 avenue de la Liberté

01 69 25 71 01

Ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 17h30

LA HALTE-GARDERIE DU PARC

20 places

Accueil collectif occasionnel

4 rue des Écoles

01 60 16 88 26

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h30



LES RELAIS PETITE ENFANCE

Les relais Petite Enfance ont pour mission de :

- **Inform**er et **accompagner** les **familles** sur l'**offre d'accueil** du territoire et les droits.
- **Inform**er et **accompagner** les **professionnels** (temps d'échanges, droits).
- **Proposer des temps de formation** pour professionnaliser l'accueil individuel de l'enfant.
- **Proposer des temps de regroupement collectifs des enfants** accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) pour des activités d'éveil.

RPE MAISON DE L'ENFANCE

105 avenue de la Liberté

01 69 25 71 02

rpe@s gdb91.com

RPE ESPACE DES TOUT-PETITS

38 rue Danielle Casanova

01 69 04 10 56

rpecasanova@s gdb91.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La préinscription est ouverte aux enfants génoévains.

ACCUEIL RÉGULIER

La préinscription est à faire au cours du 5^{ème} mois de grossesse. Elle a lieu à l'Espace des tout-petits le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h.**

35 rue de Monthléry
01 60 16 35 94

ACCUEIL OCCASIONNEL

Préinscription à la Maison de l'Enfance le **lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h.**
105 av. de la Liberté
01 69 25 71 00

LES PREMIERS APPRENTISSAGES

La maternelle



POUR QUI ?

Tous les enfants à partir de 3 ans.

C'EST QUOI ?

L'école maternelle est la première étape de l'instruction obligatoire. Durant trois ans, votre enfant va apprendre à évoluer en groupe. Il va développer son expression orale et commencer à découvrir les écrits et les nombres. Toutes les ressources sont mobilisées pour faciliter les apprentissages : le jeu, la réflexion, la résolution de problème et la mémorisation.

OÙ S'INSCRIRE ?

Service Enfance Scolaire
01 69 46 80 77 / 78 / 79
enfance-scolaire@s gdb91.com

LA JOURNÉE TYPE

ACCUEIL DU MATIN

Votre enfant est accueilli à partir de 7h30 au sein de son école par un animateur ou animatrice de la Ville qui le raccompagne dans sa classe pour 8h30. L'accueil du matin est uniquement disponible pour les parents qui ont une activité professionnelle.

ACCUEIL

Les élèves sont accueillis en classe par l'enseignant(e) et l'ATSEM. Les parents peuvent entrer dans la classe entre 8h20 et 8h30 pour aider leur enfant à découvrir ce nouvel espace. Sauf les écoles Paul Vaillant Couturier, l'Etang et Léger : 8h10 à 8h20

ACTIVITÉS DU MATIN

- Présentation des activités au coin regroupement
- Activités d'apprentissages
- Activités physiques
- Récréation de 30 minutes
- Écoute d'une histoire et chant

TEMPS DU MIDI

Un animateur, une animatrice ou ATSEM vient chercher en classe les enfants qui déjeunent "à la cantine". Les plus petits déjeunent de 12h à 12h50 et ont ensuite le choix de leurs activités après le repas ou vont au dortoir pour une sieste. Les plus grands, eux, déjeunent de 13h à 13h50 après un "temps d'animation" et consultables dans votre Espace famille, accessible depuis le site de la ville www.sgdb91.com.

ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI



Temps de repos : sieste ou temps calme surveillés par l'enseignant(e) et l'ATSEM :

- Activités calmes : écoute, ateliers autonomes...
- Ateliers d'apprentissages
- Récréation de 30 minutes
- Bilan collectif de la journée passée
- Écoute d'une histoire et chant

Sauf les écoles Paul Vaillant Couturier, l'Etang et Léger : 13h50 à 16h20

Certains enfants ont la possibilité de dormir chez eux et de revenir à 15h pour les activités ou de revenir à 14h pour faire la sieste à l'école.

ACCUEIL APRÈS LA CLASSE

À 16h30, un animateur ou une animatrice vient chercher en classe votre enfant avec ses camarades pour le goûter qui a lieu dans le réfectoire ou dans la salle périscolaire (jusqu'à 17h). Les enfants ont ensuite tout le loisir de jouer dans la cour, de faire des jeux collectifs (rondes, chants, jeux de mime...), de dessiner, de peindre, de faire de la pâte à modeler, d'écouter des contes, etc.

Les parents viennent chercher les enfants entre 17h et 19h.

Sauf les écoles Paul Vaillant Couturier, l'Etang et Léger : 16h20

INSTRUIRE, FORMER, ÉDUQUER

L'élémentaire



POUR QUI ?

Tous les enfants de 6 à 11 ans.

C'EST QUOI ?

La maîtrise de la langue française et des chiffres sont des objectifs prioritaires. C'est aussi le temps de la découverte des sciences et des arts, l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.



LA JOURNÉE TYPE

ACCUEIL DU MATIN

Votre enfant est accueilli à partir **de 7h30 jusqu'à 8h20** au sein de son école par un animateur ou animatrice de la Ville. Des activités calmes sont proposées : lecture, jeux de société, activités manuelles.

À partir **de 8h20**, les enfants sont accompagnés dans la cour ou en classe et placés sous la responsabilité des enseignants.

CLASSE

De 8h20 à 12h.

- Activités d'apprentissages
- Activités physiques
- Récréation de 30 min

TEMPS DU MIDI

De 12h à 14h.

Un animateur, une animatrice vient chercher en classe les enfants qui déjeunent "à la cantine". Les enfants du 1^{er} service déjeunent **de 12h à 12h50** et ont ensuite le choix de leurs activités après le repas.

Les enfants du 2nd service déjeunent **de 13h à 13h50** après un temps d'animation. L'équipe de restauration assure la sécurité alimentaire sur site et participe activement au bon fonctionnement de ce moment convivial.

Les menus sont affichés dans les écoles consultables dans votre Espace famille, accessible depuis le site de la ville www.sgdb91.com.

CLASSE

De 14h à 16h30.

- Activités d'apprentissages
- Activités physiques
- Récréation de 30 min

ACCUEIL APRÈS LA CLASSE

À **16h30**, votre enfant est pris en charge par les animateurs soit dans la classe soit directement dans la salle périscolaire et goûte **jusqu'à 17h** (goûter fourni par les parents).

De 17h à 18h, votre enfant fait ses devoirs à l'étude.

Une fois les devoirs faits, les enfants ont ensuite le choix de jouer dans la cour, de faire des jeux collectifs ou des activités manuelles.

Les parents viennent chercher les enfants **à 18h** à la sortie de l'étude, ou **entre 18h et 19h**.

QUI FAIT QUOI ?

TEMPS SCOLAIRE

(Sous la responsabilité de l'Éducation nationale)

Sur ce temps, aux côtés des enseignants, interviennent des agents de la collectivité : ATSEM, agents de restauration et agents techniques. Des intervenants artistiques en musique et danse du conservatoire et des éducateurs sportifs de la Ville proposent des actions sur le temps scolaire.

Le directeur ou la directrice est un enseignant ou une enseignante qui souvent, en plus de sa classe veille à la bonne marche de l'école, est l'interlocuteur ou l'interlocutrice des familles, est responsable du projet d'école, du pilotage pédagogique, de la sécurité, organise la surveillance et représente l'école auprès de ses différents partenaires.

L'enseignant ou l'enseignante est responsable de sa classe pendant les horaires scolaires. Il ou elle programme et construit son enseignement avec l'équipe pédagogique de l'école et dans le respect des programmes afin de faire progresser chaque enfant. Il ou elle est le premier interlocuteur des familles pour tout ce qui concerne le travail de l'enfant.

L'ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles est employé par la Ville :

- Accueille les enfants et les parents avec l'enseignant.
- Aide les enfants et les assiste dans les actes de la vie courante, tout en les encourageant dans l'acquisition de l'autonomie.
- Surveille la sécurité et l'hygiène des enfants et assiste l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques.
- Assure la surveillance et l'animation des enfants lors de la pause méridienne ainsi que l'entretien et la désinfection de la classe, du dortoir, du mobilier et du matériel pédagogique.

L'AESH (personnel de l'Éducation nationale)

accompagne des élèves en situation de handicap.

Le ou la référente de restauration organise le temps du repas et est garant(e) de la mise en œuvre des protocoles recommandés par la démarche HACCP (sécurité alimentaire et sanitaire). Il ou elle prépare les repas et organise l'entretien et la désinfection des locaux. Il ou elle est responsable de la prise en charge des PAI sur le temps de restauration avec le responsable périscolaire.

Le suppléant de restauration seconde le référent ou la référente de restauration dans ses missions liées à la préparation des repas et à l'entretien et désinfection des locaux. En cas d'absence du référent ou de la référente, il ou elle doit prendre le relais sur toutes les actions.

L'agent technique des écoles intervient au quotidien sur l'entretien et la désinfection des locaux communs, salles de classes et sanitaires. Il agit sur le temps de restauration en effectuant le dressage, le service des plats à table, la plonge et le rangement de la vaisselle. Il accompagne les enfants dans leur prise d'autonomie (aide à la découpe, débarrassage, service de l'eau...).

TEMPS PÉRISCOLAIRE

(Sous la responsabilité de la Ville)

Le directeur ou la directrice du périscolaire organise et planifie la vie de l'accueil du matin de la pause méridienne, en collaboration avec le référent de restauration et l'accueil du soir en collaboration avec les équipes d'animateurs.

L'animateur ou l'animatrice : À travers des activités ludiques tout au long de la journée et avec les ATSEM sur la pause méridienne, il ou elle participe à l'apprentissage du «vivre ensemble», encourage et accompagne la prise de responsabilités tout en veillant à l'épanouissement de chaque enfant.

Les accueils de loisirs



LES JOURS SCOLAIRES

L'accueil du matin :
7h30 à 8h20 sur chaque école (à la Boèle pour l'école maternelle Aube).

L'accueil du soir :
2 forfaits : 16h30 à 18h ou 16h30 à 19h.

TARIFS DES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	EN MATERNELLE					EN ÉLÉMENTAIRE		
	MATIN 7H30>8H20	SOIR 16H30>18H (sans PAI)	SOIR 16H30>18H	SOIR 16H30>19H (avec PAI)	SOIR 16H30>19H (sans PAI)	MATIN 7H30>8H20	SOIR 16H30>18H	SOIR 16H30>19H
Jusqu'à 273,15	0,78	1,01	0,98	1,68	1,64	0,78	1,71	2,53
273,16 à 291,35	1,00	1,31	1,28	2,18	2,13	1,00	1,88	2,73
291,36 à 328,79	1,22	1,58	1,54	2,64	2,57	1,22	2,04	2,94
328,80 à 382,46	1,44	1,87	1,83	3,12	3,04	1,44	2,19	3,15
382,47 à 455,38	1,69	2,15	2,10	3,59	3,50	1,69	2,34	3,36
455,39 à 546,13	1,91	2,45	2,39	4,09	3,99	1,91	2,49	3,59
546,14 à 655,62	2,13	2,65	2,59	4,42	4,31	2,13	2,64	3,79
655,63 à 782,92	2,35	2,95	2,87	4,91	4,79	2,35	2,80	4,00
782,93 à 928,78	2,59	3,16	3,08	5,26	5,13	2,59	2,97	4,23
928,79 à 1 092,63	2,82	3,46	3,38	5,77	5,63	2,82	3,12	4,43
1 092,64 à 1 274,69	3,04	3,73	3,63	6,21	6,05	3,04	3,27	4,65
1 274,70 à 1 475,09	3,26	4,01	3,91	6,68	6,51	3,26	3,42	4,86
1 475,10 à 1 693,51	3,48	4,29	4,18	7,15	6,97	3,48	3,58	5,08
1 693,52 à 1 731,78	3,74	4,58	4,46	7,63	7,44	3,74	3,73	5,29
Plus de 1 731,79	3,96	4,67	4,56	7,79	7,60	3,96	3,88	5,50

LA RESTAURATION SCOLAIRE

De 12h à 14h sur chaque école.

La restauration scolaire de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est gérée en régie directe. La Cuisine Centrale produit 2 900 repas par jour à destinations des écoles, des accueils de loisirs, des adultes encadrants et pour le portage à domicile. Le choix de la liaison froide a été retenu afin de s'assurer de la qualité des repas servis et du respect des règles d'hygiène en vigueur : vérifications internes, par un laboratoire externe et par les services de l'État (Direction Départementale de la Protection des Populations).

UN OBJECTIF PRINCIPAL

Fournir des repas équilibrés (validés par la diététicienne de la Cuisine Centrale) avec des produits de qualité tout en ayant un coût repas maîtrisé. Les achats sont cadrés par les règles des marchés publics.

QUELQUES CHIFFRES

415 000
repas par an

75 000
goûters par an

17
personnes aux métiers
différents et
complémentaires



La cuisine se doit de respecter les réglementations en vigueur comme la loi EGALIM avec l'achat de produits labélisés et BIO (actuellement 35 % de BIO et 16 % labélisés à Sainte-Geneviève-des-Bois) ainsi qu'un repas végétarien hebdomadaire. En parallèle nous sommes confrontés à une vague d'inflation des denrées alimentaires et des fluides au même titre que tous les foyers. Il est à ce jour plus que jamais important de corréliser les achats et la production de la Cuisine Centrale au plus juste des besoins des cantines génovéfaines. Une réservation des repas efficace sur l'Espace famille est le premier maillon incontournable afin de permettre de contrôler les achats et de maîtriser le gaspillage alimentaire.

TARIF

Il s'agit d'un taux d'effort calculé selon le quotient familial afin de tenir compte des ressources financières de chaque famille. Merci de contacter le service Enfance Scolaire par mail pour connaître le tarif.

En maternelle :

Tarif mini : 1,22 € / Tarif max : 5,37 €

En élémentaire :

Tarif mini : 1,47 € / Tarif max : 6,24 €

LE MERCREDI

Les enfants sont accueillis en demi-journée ou en journée complète en maternelle et en élémentaire.

VOUS POUVEZ DONC RÉSERVER :

- Le matin avec repas de 7h30 à 14h.
- L'après-midi avec goûter de 14h à 19h.

Les accueils maternels et élémentaires ferment leurs portes à 19h.

LIEUX D'ACCUEILS

EN MATERNELLE

(enfants scolarisés de la PS à la GS)

- La Boële.
- Gagarine maternelle.
- Joliot Curie.
- Pergaud maternelle.

EN ÉLÉMENTAIRE

(enfants scolarisés du CP au CM2)

- Aubel élémentaire.
- Le Château.
- Le Plateau.
- Pergaud élémentaire.

LES VACANCES SCOLAIRES

Les enfants sont accueillis en journée complète.

EN MATERNELLE

(enfants scolarisés de la PS à la GS)

- La Boële
- Gagarine maternelle
- Pergaud maternelle (uniquement en juillet).

EN ÉLÉMENTAIRE

(enfants scolarisés du CP au CM2)

- Le Château
- Gagarine élémentaire
- Pergaud élémentaire (uniquement en juillet).



LES RÉSERVATIONS DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉES SUR VOTRE ESPACE FAMILLE
ESPACE-CITOYENS.NET/SGDB91/
[ESPACE-CITOYENS.](https://ESPACE-CITOYENS.NET/ESPACE-CITOYENS)

POUR LES JOURS SCOLAIRES ET LES MERCREDIS DE 2024-2025, LES RÉSERVATIONS SERONT OUVERTES À COMPTER DU 19 AOÛT 2024.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES, LES RÉSERVATIONS SERONT OUVERTES 1 MOIS AVANT CHAQUE PÉRIODE.

TARIFS POUR LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

QUOTIENT FAMILIAL	VACANCES SCOLAIRES MATERNELLE						VACANCES SCOLAIRES ÉLÉMENTAIRE					
	JOURNÉE COMPLÈTE	JOURNÉE COMPLÈTE PAI	MATIN AVEC REPAS	MATIN AVEC REPAS PAI	APRÈS-MIDI SANS REPAS	APRÈS-MIDI SANS REPAS PAI	JOURNÉE COMPLÈTE	JOURNÉE COMPLÈTE PAI	MATIN AVEC REPAS	MATIN AVEC REPAS PAI	APRÈS-MIDI SANS REPAS	APRÈS-MIDI SANS REPAS PAI
Jusqu'à 273.15	1,92	1,69	1,12	0,99	0,80	0,78	1,68	1,43	0,96	0,82	0,72	0,70
273.16 à 291.35	2,88	2,53	1,68	1,48	1,20	1,17	2,52	2,14	1,44	1,22	1,08	1,05
291.36 à 328.79	3,84	3,38	2,24	1,97	1,60	1,56	3,36	2,86	1,92	1,63	1,44	1,40
328.80 à 382.46	5,28	4,65	3,08	2,71	2,20	2,15	4,62	3,93	2,64	2,24	1,98	1,93
382.47 à 455.38	6,72	5,91	3,92	3,45	2,80	2,73	5,88	5,00	3,36	2,86	2,52	2,46
455.39 à 546.13	8,16	7,18	4,76	4,19	3,40	3,32	7,14	6,07	4,08	3,47	3,06	2,98
546.14 à 655.62	9,60	8,45	5,60	4,93	4,00	3,90	8,40	7,14	4,80	4,08	3,60	3,51
655.63 à 782.92	11,04	9,72	6,44	5,67	4,60	4,49	9,66	8,21	5,52	4,69	4,14	4,04
782.93 à 928.78	12,48	10,98	7,28	6,41	5,20	5,07	10,92	9,28	6,24	5,30	4,68	4,56
928.79 à 1092.63	13,44	11,83	7,84	6,90	5,60	5,46	12,18	10,35	6,96	5,92	5,22	5,09
1092.64 à 1274.69	14,88	13,09	8,68	7,64	6,20	6,05	13,44	12,42	7,68	6,53	5,76	5,62
1274.70 à 1475.09	15,84	13,94	9,24	8,13	6,60	6,44	14,70	12,50	8,40	7,14	6,30	6,14
1475.10 à 1693.51	16,80	14,78	9,80	8,62	7,00	6,83	14,99	12,74	8,56	7,28	6,43	6,27
1693.52 à 1731.78	17,63	15,51	10,29	9,06	7,34	7,16	15,54	13,21	8,88	7,55	6,66	6,49
Plus de 1731.79	18,24	16,05	10,64	9,36	7,60	7,41	16,80	14,28	9,60	8,16	7,20	7,02

RAMASSAGE EN CAR GRATUIT, UNIQUEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Réservation sur l'Espace famille

ALLER	MERCREDIS - ARRÊTS ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES uniquement	RETOUR
8h00	PLACE HAUSEN	18h15
8h05	ÉCOLE JAURÈS	18h10
8h10	ÉCOLE CACHIN	18h05
8h15	ÉCOLE ROLLAND (ANGLE RUE MAL FOCH / P. SÉMARD)	18h00
8h20	DEVANT LA BOËLE	17h50
8h35	PLACE BUISSON	17h40
8h40	ÉCOLE GAGARINE	17h35
8h45	CHÂTEAU	17h30

La Caisse des écoles



POUR QUI ?

Toutes les familles génoévaines pour les actions parentalité.

C'EST OÙ ?

Maison des Réussites Éducatives et de la Parentalité

8 rue d'Holbach
01 70 58 96 63

reussite.educative@sgdb91.com

La Caisse des Écoles est un établissement public communal qui a pour objectif de conduire des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur de tous les Génoévains. La Caisse des Écoles porte les actions du programme de la Réussite Éducative, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et les actions parentalité.



LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Action d'accompagnement individualisé au profit des élèves en difficultés du premier et du second degré (2 à 16 ans) et leurs familles. Orientation par les professionnels (enseignants, PMI, MSD, animateurs, ATSEM, service Petite Enfance) et inscription par les familles (sur rdv).



LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Favoriser l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Il permet d'apprendre à apprendre, éveiller sa curiosité, savoir s'organiser et devenir plus autonome. En tant que parent, le CLAS vous propose des temps d'échange, faciliter le dialogue avec l'école et faciliter le suivi de la scolarité de votre enfant.

01 70 58 96 63 • reussite.educative@sgdb91.com.

LES ACTIONS PARENTALITÉS

Des ateliers thématiques proposés : être parent, éducation, astuces du quotidien, bien-être... Les actions sont menées au sein des écoles avec des petits groupes de parents.

caissedesecoles@sgdb91.com.

Les dispositifs d'aide à la parentalité

LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE - CAMSP

52 avenue H. Berlioz
Saint-Michel-sur-Orge
01 69 46 52 91

Dès la naissance et jusqu'à 6 ans, l'action des professionnels des CAMSP vise à comprendre les difficultés de l'enfant et à coopérer avec les parents pour renforcer ses compétences.

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE - CMP

181 route de Corbeil
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 16 59 86

Lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.

LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PMI

14 avenue d'Holbach
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 15 12 20

Service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS - MDS

4 avenue F. Joliot Curie
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 69 46 57 60

Les équipes des Maisons des Solidarités regroupent de nombreux métiers et savoir-faire : personnels d'accueil et administratifs, assistants sociaux et éducateurs, infirmiers, médecins, puéricultrices, psychologues, sages-femmes...).

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOPÉDAGOGIQUE MUNICIPAL H. VALLON - CMPP

38 route de Longpont
Sainte-Geneviève-des-Bois
01 60 16 02 51

Le CMPP, lieu d'écoute, de prévention et de soins, s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.

Le service des Sports

Le service des Sports propose tout au long de l'année et à l'ensemble des Génomévois différents programmes pour découvrir et pratiquer en toute convivialité et sécurité dans les 14 équipements sportifs de la Ville.

LES VACANCES SPORTIVES

Public visé : 4-17 Ans

Les vacances sportives ce sont des stages ou des initiations de découvertes pour susciter des curiosités, se tester et encourager la pratique d'une activité physique et sportive dès le plus jeune âge.

FORM'ELLES

Venez bouger entre filles !

Form'Elles est un programme sportif de découverte multisports dédiée aux filles de 8 à 15 ans. Tous les mercredis de 14h à 15h30 avec un temps fort participatif sur l'année.

SPORT SCOLAIRE

Toute l'année, par cycle, les éducateurs sportifs de la Ville interviennent dans les écoles élémentaires pour animer les temps d'EPS avec les élèves et leur enseignant.

DU SPORT À TOUT TEMPS

Pratiquez également en toute autonomie, sur les installations sportives en libre accès : Piste d'athlétisme, City stade N. Copernic, City stade du Parc Pierre, City stade de St Hubert et Parc de Street Work Out.

POUR QUI ?

Tous les sportifs et sportives de 4 ans à 17 ans.

C'EST QUOI ?

Des animations sportives pour s'initier aux différentes pratiques pour tous, individuelles et collectives.

C'EST OÙ ?

Service des Sports
Gymnase Copernic
01 69 25 59 80
sports@sgdb91.com



DEVENIR ACTEUR DE SA VIE

Le service Jeunesse

POUR QUI ?

Les adolescents à partir de 11 ans et les jeunes adultes.

C'EST QUOI ?

Le service Jeunesse accompagne les Genovéfains de 11 et plus dans la réalisation de leurs parcours scolaire, professionnel, citoyen ainsi que dans leurs loisirs. Il facilite également vos démarches pour accéder à des dispositifs de financements comme l'accès au Pass jeunes Citoyen, Service Civique...

C'EST OÙ ?

Tiers-Lieu Jeunesse

5/6 avenue du Canal,
en face du Lycée Einstein
01 69 46 67 70

jeunesse@sgdb91.com



CONSTRUIRE VOS VACANCES EN DÉCOUVRANT DE NOUVELLES ACTIVITÉS ET NOUVEAUX LIEUX.

MENER UNE ACTION, UN PROJET COLLECTIF.

PROPOSER, PARTICIPER, ORGANISER UNE ACTION OU UN SÉJOUR SOLIDAIRE.

QUESTIONNER, ÉCHANGER ET/OU CONSOLIDER LEUR PARCOURS SCOLAIRE OU PROFESSIONNEL.

DÉCOUVRIR OU CONSOLIDER VOS CONNAISSANCES INFORMATIQUES, NUMÉRIQUES

VALORISER, PARTAGER VOS COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

ACCÉDER À DES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES, DE BOURSES AUX PROJETS.

L'équipe du service Jeunesse vous attend pour vous accompagner et concrétiser vos projets à travers deux programmes spécifiques :

SERVICE JEUNESSE

Ouvert du lundi au vendredi pendant l'année scolaire et du lundi au samedi pendant les vacances, venez proposer, participer et développer des activités de loisirs et bénéficier des installations et équipements du Tiers-Lieu Jeunesse.

LA STE JEUNE ACADEMIE

La Ste Jeune Académie propose aux collégiens et lycéens un cadre, des ressources et des outils favorisant la réussite scolaire. S'appuyant sur les compétences de **12 intervenants diplômés et aux parcours divers la Ste Jeune Académie est également un lieu d'échange pour construire, partager et affiner son projet scolaire et/ou professionnel.**

COLLÉGIENS : 4 lieux d'accueils, 2 soirs par semaine. **LYCÉENS** : 2 lieux d'accueils, 2 soirs par semaine.

INSCRIPTION ET COTISATION

Adhésion annuelle de 15€. Une participation financière complémentaire pourra être demandée pour certaines activités et calculée en fonction du quotient familial.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le service Jeunesse facilite également vos démarches pour accéder à des dispositifs de financements comme l'accès au Pass jeunes Citoyen, Service Civique...

DÉCOUVRIR, SE FORMER, PRATIQUER

Le centre artistique R. Noreev

Lieu de découverte, de formation, de création et d'expression, le conservatoire à rayonnement communal de Sainte-Geneviève-des-Bois, conservatoire classé et agréé par l'État, propose un apprentissage ou une pratique de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques pour tous, enfants et adultes, sans exigence de niveau ou de pratique préalable.

POUR QUI ?

Tout public à partir de 4 ans.

C'EST QUOI ?

Le conservatoire est un lieu de pratique et de formation artistique de la musique, des arts plastiques, du théâtre et de la danse.

C'EST OÙ ?

53 rue R. Rolland
01 60 16 03 11
centre-noreev@s gdb91.com

AUTRES SITES :

Salle du Tremplin
rue Aristide Briand

Salle Jean Lurçat
rue de la Boële

Studio Melting Sons
rue Anne Frank

Salle du Donjon



Inscription aux activités
du conservatoire.

POUR DÉCOUVRIR

*Tarifs à partir de 45,90€ l'année
(variables en fonction de l'activité et
du quotient familial).*

DES COURS D'ÉVEILS...

- **Éveil Artistique (multi-arts)**
Enfants de 4 et 5 ans ou moyenne et grande section de maternelle.
- **Éveil arts plastiques**
Enfants de 5 ans à 7 ans.

DES COURS DE DÉCOUVERTE...

- **Découverte artistique (multi-arts)**
Enfants de 6 ans ou C.P.
- **Découverte des instruments**
Enfants de 6 ans ou C.P.
- **Découverte théâtre**
Enfants de 8 à 10 ans (CE2>CM2).
- **Découverte arts plastiques**
Enfants de 8 à 10 ans.

ET DES PREMIERS APPRENTISSAGES

- **Initiation danse**
Enfants de 7 ans ou C.E.1
- **Genorchestra**
Enfants de 7 ans ou C.E.1
(apprentissage instrumental en groupe)

POUR SE FORMER

Tarifs à partir de 76,50 € l'année (variables en fonction de l'activité et du quotient familial).

MULTI-ARTS

- **Chœur en scène**
Enfants de 8 à 10 ans.

LA MUSIQUE

Le conservatoire propose un parcours d'apprentissage musical diplômant complet, composé de 3 cycles de 3 à 5 ans chacun. Tous les styles sont proposés au choix de l'élève: classique, jazz, rock... L'enseignement comprend 3 disciplines complémentaires et indispensables à l'acquisition des compétences validées en fin de chaque cycle :

- **Apprentissage instrumental**
Au choix de l'élève et selon les places disponibles (de 20 minutes à 1h hebdomadaire selon les cycles).
- **Formation et culture musicale**
(de 1h à 2h hebdomadaire selon les cycles).
- **Pratique musicale collective**
Orchestre, ensemble instrumental ou vocal ou selon l'instrument et la progression de l'élève.

En première année de cycle 1, l'apprentissage musical est collectif en "classes orchestres".

LES INSTRUMENTS

CORDES

Violon, alto, violoncelle, contrebasse.

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Accordéon, batterie, guitare, guitare électrique, guitare basse, harpe, percussions, piano.

VENTS

Clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, trompette.

CHANT

À partir de 16 ans en chant lyrique.

LA DANSE

DANSE CLASSIQUE - JAZZ -

CONTEMPORAIN

À partir de 8 ans.

PARCOURS DE FORMATION

(diplômant, 3 cycles de 3 à 5 ans chacun)

- 2 cours hebdomadaires dans une esthétique dominante
- 1 cours optionnel dans une esthétique complémentaire
- Un parcours de formation "excellence" accessible en deuxième cycle

Des représentations sur scène rythment l'année scolaire et des stages et masters class avec la venue de chorégraphes sont organisés afin d'enrichir la culture chorégraphique des élèves.

PARCOURS DE PRATIQUE

Pour les 8/11 ans, 12/15 ans, 16 ans et plus.

Ateliers de pratique chorégraphique dans chaque esthétique en accès illimité.



LE THÉÂTRE

Plusieurs cours collectifs selon l'âge et le niveau sont proposés. Ils se déroulent toutes les semaines à l'annexe du Tremplin (rue A. Briand) ou à l'auditorium du conservatoire.

• Initiation théâtrale

1 → 11/12 ans (6^{ème} / 5^{ème}).

2 → 13/14 ans (4^{ème} / 3^{ème}).

• Etudes théâtrales (cycles 1 à 3)

2 à 4 cours par semaine.

1 → 14/15 ans (3^{ème} / 2^{nde}).

2 → 16/17 ans (1^{ère} / Terminale).

LES ARTS PLASTIQUES

Tous les cours d'arts plastiques ont lieu à la salle Jean Lurçat (8 rue de la Boële). Pour intégrer les cours, il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau particulier, mais une curiosité créative.

• Atelier "néon"

De 11 à 14 ans.

• Atelier "pop"

De 15 à 17 ans.

POUR PRATIQUER

Tarifs de 15€ ou 76,50€ l'année selon l'activité.

MUSIQUE

(condition de niveau ou de pratique préalable variable selon les activités).

• Chorales

• Groupes de musiques actuelles rock, jazz et variété

LES ATELIERS DU STUDIO

• Musique assistée par ordinateur

• Enregistrement live en studio (pratique et apprentissage)

ORCHESTRES

Vents, cordes et symphoniques.

DANSE

Pour les 8/11 ans, 12/15 ans et 16 ans et plus.

Ateliers de pratique chorégraphique dans chaque esthétique en accès illimité (condition de niveau ou de pratique préalable variable selon la tranche d'âge).

Le Conseil Municipal des Enfants



POUR QUI ?

Les élèves de CM1 et CM2 de toutes les écoles de la Ville.

C'EST QUOI ?

Le CME permet aux enfants de devenir des citoyens responsables conscients de leurs droits et devoirs, de participer à la vie de leur commune.

C'EST OÙ ?

Dans toutes les écoles élémentaires de la Ville.
01 69 46 81 99

Enfance-scolaire@s gdb91.com



Le CME est une assemblée qui réunit 44 élèves de CM1 et CM2, 22 garçons et 22 filles, élus par leurs camarades. Cette instance permet aux enfants, par la voix de leurs élus, d'exprimer idées et projets qui leur tiennent à coeur. La mise en place du Conseil Municipal des Enfants en 2018 marque un nouvel engagement de la Ville pour les enfants. Le CME est un lieu privilégié de discussion, de réflexion et de proposition qui a pour ambition la reconnaissance de la place des enfants dans la Cité et d'encourager la jeunesse génovéfaine à s'impliquer dans la vie citoyenne.

Calendrier scolaire

2024-2025



RENTRÉE SCOLAIRE

2
sept.

Vacances de la TOUSSAINT

Du

19
oct.

au

4
nov.

Vacances de NOËL

Du

21
déc.

au

6
jan.

Vacances d'HIVER

Du

15
fév.

au

3
mars

Du

12
avr.

au

28
avr.

Vacances de PRINTEMPS

Vacances d'ÉTÉ

5
juillet